



Ville de Cerny

Extrait du registre des arrêtés *Essonne*

8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 📠 01 69 23 11 10 @ mairie@cerny.fr

ARRÊTE N° 2017 / I / 2 – 3.6

FERMETURE DU STADE DU JEUDI 5 AU DIMANCHE 15 JANVIER 2017 INCLUS

Le Maire de CERNY (Essonne),

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le mauvais état du stade situé au complexe sportif Jean Ségalarde de Cerny pour cause de terrain détrempe et impraticable,

Considérant qu'il pourrait être fortement endommagé durant les compétitions et entraînements,

Considérant la nécessité d'en réglementer l'accès afin de ne pas le dégrader,

Considérant l'obligation d'informer les clubs sportifs ou organismes chargés des compétitions,

A R R Ê T E

Article 1 : Le stade sera fermé du jeudi 5 janvier au dimanche 15 janvier 2017 inclus.

Article 2 : Aucun entraînement ou rencontre sportive ne pourra s'y dérouler entre le jeudi 5 janvier et le dimanche 15 janvier 2017.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- la brigade de gendarmerie de GUIGNEVILLE SUR ESSONNE
- à la sous-préfecture d'Etampes
- au district de Football
- l'Association Fertoise de Football Boissy-Cerny
- l'Association du football club d'Itteville
- Au COSE

- Au LEP A. DENIS

Le 5 janvier 2017,

Pour Marie - Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

Par suppléance,
Alain PRAT, 1^{er} adjoint



Le Maire **certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.